

Les avantages d'être membre, en un clin d'œil

	Membres	Non membres
<u>CCT</u>		
Conseils juridiques	réservés aux membres	
Contribution patronale	o pour les membres	21,-Fr./mois / collaborateur
<u>Formation professionnelle</u>		
Frais de matériel d'examens	remboursés partiellement via le FFPP	
Indemnité complémentaire au défraiement versé par les autorités cantonales pour les experts	réservée aux membres	0
Fonds pour la formation professionnelle	gratuit	175,- Fr./entreprise 50,- Fr./collaborateur 20,- Fr./apprenant
<u>Sécurité au travail – MSST</u>		
Adhésion à la solution de branche	gratuite	entre 750,- et 3500,- Fr Selon nombre collabor.
Cours perfectionnement	A des prix préférentiels	A pleins tarifs
<u>USIE</u>		
Toutes les prestations de l'USIE	Réservées aux membres	
<u>Secrétariat</u>		
Permanence téléphonique	Réservée aux membres	
Site internet	Réservé aux membres	
Assemblée générale	Réservée aux membres	

Pourquoi devenir membre de l'ACNIE ?

L'union fait la force

- ↳ 37 entreprises membres, soit environ 88% de la masse salariale neuchâteloise de la branche.
- ↳ en favorisant la solidarité au sein de la branche et en créant un sentiment d'homogénéité.
- ↳ en proposant une plate-forme d'échange d'expériences et en distribuant des informations d'actualité.

Représentation des intérêts des membres

- ↳ par l'intermédiaire des associations faïtières que sont l'USIE (Union Suisse des Installateurs–Electriciens), le BNMB (Bureau Neuchâtelois des Métiers du Bâtiment) et l'UNAM (Union Neuchâteloise des Arts et Métiers).
- ↳ défense des intérêts politiques (lois, ordonnances, politique de la branche), économiques (négociations sur les salaires) et sociaux (convention collective du travail, relations équitables entre partenaires sociaux).

Etre membre,

- ↳ est un gage de qualité vis à vis de la clientèle.
- ↳ donne accès à un large éventail d'informations.
- ↳ permet l'accès aux services d'autres associations (USIE, AAE, Spida, etc).
- ↳ c'est bénéficier d'un secrétariat à votre écoute, prêt à répondre à vos attentes.

Le membre exerce son influence,

- ↪ avec des propositions individuelles.
- ↪ par son droit de vote aux assemblées générales.
- ↪ grâce à son droit d'élections.
- ↪ en participant à des groupes de travail, des commissions ou autres comités formés sur les plans cantonal ou national.

Quelles sont les tâches principales de l'ACNIE ?

- ↪ promotion de la branche sur le plan cantonal.
- ↪ promotion de la formation professionnelle et du perfectionnement.
- ↪ réglementation des rapports entre les partenaires sociaux neuchâtelais.
- ↪ coopération avec d'autres associations proches professionnellement ou économiquement.
- ↪ représentation politique vis-à-vis des autorités cantonales et communales.
- ↪ assistance à ses membres sous différentes formes (juridiques, droit de travail, etc).

Qui peut devenir membre ?

- ↪ Les entreprises d'installations électriques titulaires d'une autorisation générale d'installer accordée par l'autorité compétente, et qui sont inscrites au Registre du commerce neuchâtelais ;
- ↪ Les entreprises d'installations et télécommunication, qui ont un directeur technique au bénéfice d'un diplôme de télématicien-électricien, ou d'un brevet fédéral de télématicien-électricien, ou d'un diplôme d'ingénieur spécialisé reconnu, et qui sont inscrites au Registre du commerce neuchâtelais ;
- ↪ Les usines électriques titulaires d'une autorisation générale d'installer.

Les avantages financiers

- ↪ accès direct aux services fournis par l'USIE et l'ACNIE : des imprimés, des séminaires, etc, à des tarifs très avantageux (souvent moitié prix)
- ↪ un site internet qui donne accès à des informations exclusivement réservées aux entreprises membres
- ↪ remboursement partiel des frais de matériel d'examens des apprenants (moitié de la facture)

- ↳ indemnité complémentaire au défraiement versé par les autorités cantonales dans le cadre du travail d'expert aux examens (100.- Fr/jour ou 45,-Fr/demi-jour).
- ↳ pas de contribution professionnelle aux frais d'exécution dans le cadre de la convention collective de travail (pour les non membres : 21,- Fr./collaborateur soumis à la CCT / mois).
- ↳ pas de contribution au fonds suisse sur la formation professionnelle (pour les non membres : 175,- Fr./entreprise par an + 50,- Fr./collaborateur par an + 20,- Fr./apprenant/an)
- ↳ Batisec – solution de branche (MSST) : adhésion gratuite pour le membre (pour le non membre : adhésion varie de 750,- Fr. à 3500,- Fr.). Cours de soutien gratuit ou à taxe d'admission réduite pour les membres.

Les conditions financières

- ↳ pour être membre de l'ACNIE, il faut obligatoirement être membre de l'USIE (et vice-versa).
- ↳ la cotisation est calculée sur la masse salariale SUVA de l'année précédente et se compose de :
 - 1 cotisation fixe de 200.- Fr/an.
 - 1 cotisation variable de 2 ‰.
 - 1 cotisation pour le financement de l'indemnisation complémentaire des experts aux examens de 0,5 ‰.
- Ajouter la cotisation due à l'USIE